

Extraits de *La Teppe 1856-2006, une histoire et un avenir au service des Ppatients épileptiques* (Jacques André Edition)

AVANT

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ du XIX^e siècle, les malades épileptiques vivent une situation de rejet qui les amène soit à dissimuler leur maladie et à vivre en reclus, si cela est possible, soit à se retrouver dans les asiles d'aliénés où ils n'ont rien à faire et sont traités comme les parias de la société.

À cette même époque, la Ville de Tain connaît une vie paisible. Seuls faits marquants : la construction de la passerelle sur le Rhône par l'ingénieur Marc Seguin en 1825, puis celle du grand pont suspendu en 1849, de même que la navigation à vapeur qui se substitue peu à peu aux célèbres mariniers à partir de 1829, ainsi que la mise en service de la ligne de chemin de fer Lyon-Marseille en 1856, qui accusent le caractère et la position sur un axe de grande circulation de la ville de Tain.

Quel lien entre ces deux faits totalement distincts ? Il y en a pourtant bien un, qui est la famille Mure de Larnage.

C'est une vieille famille tainoise alliée aux familles Monier et Du Boys¹. Depuis longtemps implantée à Tain (Antoine Mure fut maire perpétuel de Tain à compter de 1697), elle fit en 1767 l'acquisition de la seigneurie de Larnage. Elle a fait fortune en organisant la vente du vin de l'Hermitage, notamment en Angleterre. Elle a émigré en Suisse entre 1791 et 1801. Elle est libérale, ennemie des «démagogues», et s'est rangée sous la bannière du «parti de l'Ordre», comme la plupart des catholiques et des légitimistes de l'époque.

Néanmoins, elle a été sensible aux écrits de Lacordaire et de Montalembert. Comme bon nombre de catholiques lors de la révolution industrielle (ni démocrates chrétiens, ni même à proprement parler catholiques sociaux), elle se sent concernée par la montée de la misère et de l'instabilité dans un monde où, en quatre ans, la France est passée de la royauté à la république, puis au second Empire de Louis Napoléon Bonaparte.

Rien véritablement qui la distinguerait d'autres familles de la noblesse provinciale... et rien qui ne justifierait son évocation ici, si elle ne possédait le «secret» d'une préparation anti-épileptique à base de Gallium Album (ou «caille-lait»), cueilli sur les coteaux de l'Hermitage. La formule se transmet de génération en génération ; et deux fois par an, depuis plusieurs générations le jour de la première lune qui se trouve dans les mois de mai et de septembre, un membre de la famille de Larnage préside à la distribution du Gallium.

D'où venait ce secret ? Nul ne le sait exactement, affirme Netty du Boys dans l'ouvrage² qu'elle consacra à son oncle, Louis de Larnage, le futur fondateur de LaTeppe. Par contre, un pamphlet publié en 1885 par un opposant nommé E. G. Charpenel prêtera une origine douteuse à la noblesse de la famille de Larnage et attribuera le secret du remède contre l'épilepsie à une recette de sorcier transmise au fond d'un

¹ Commentaire ajouté : Louis de Larnage est le fils de Louise Monier (sœur des Monier de la Sizeranne) et sa sœur Rose de Larnage est l'épouse d'Albert Du Boys

² *Un apôtre des épileptiques, le Comte L. de Larnage*, éd. CEAS, Valence, 1923.

cabaret. C. Genest, quant à lui, dans le premier tome de son travail «Tain au quotidien», indique que «La famille de Larnage détenait depuis plus de trois siècles un remède contre l'épilepsie».

Quoi qu'il en soit, il est certain que, sans autre publicité qu'un discours tenu de bouche à oreille, le «grand remède» de la famille de Larnage est largement connu sur tout le territoire français et, apparemment, même au-delà des frontières.

Le voyage à Tain semble avoir toujours revêtu un caractère religieux, sinon magique, d'autant plus que seul le Gallium ayant poussé sur les coteaux de l'Hermitage présentait, dit-on, ces vertus anti-convulsives extraordinaires. C. Genest (op. cit.) indique que lors de son exil pendant la révolution, la Famille Larnage avait tenté sans succès la culture du Gallium en Suisse.

Si l'on considère qu'à l'époque, les épileptiques étaient alors relégués dans des asiles d'aliénés, ou vivaient en reclus, et que la pharmacologie existante était au niveau zéro³, il n'est sans doute pas étonnant de voir arriver environ 800 personnes par an, dans le parc du château des Larnage situé entre le Rhône et la route royale (depuis, le château est devenu la mairie de la ville et la route royale, la RN7).

Le jeune comte Louis, né à Tain en 1812⁴, poursuit depuis 1824 l'œuvre familiale. En 1840, sa mère, Madame de Larnage, née Monier, a fait édifier au fond d'une des allées du jardin une petite chapelle de style gothique dédiée à Sainte-Philomène puis à Notre-Dame de la Salette, et lors de la distribution du remède, cérémonies religieuses et prescriptions médicales sont associées.

On peut imaginer la scène en lisant la description de N. du Boys⁵ :

«Cette principale allée, que l'on couvrait deux fois par an d'une vaste tente, devenait alors un prolongement de la chapelle et communiquait avec la grande route par le hangar où se faisait la distribution du remède. Ce coin du jardin de Tain fut le premier sanctuaire spécialement destiné aux épileptiques. Ces pauvres gens eurent le sentiment du don qui leur était fait, et ils se pressèrent dans la chapelle où tout était pour eux : la messe quotidienne, les prédications, le salut, le Saint-Sacrement déposé pendant neuf jours dans le tabernacle. Ces neuf jours, consacrés deux fois par an aux exercices d'une retraite, se terminaient par une communion qui pouvait bien être appelée générale tant le nombre de ceux qui y prenaient part devint considérable. Il y eut là des merveilles de conversion et de consolation.»

L. de Larnage et son épouse Louise-Marie de Croze passent habituellement l'hiver à Paris et c'est à cette période (1842-1849) que L. de Larnage, impressionné par le courrier qu'il reçoit et les nombreux conseils qu'on lui demande, décide d'approfondir ses connaissances en médecine et en pharmacie, au profit des épileptiques. Les oppositions ultérieures de l'Académie de Médecine et les rancœurs des pharmaciens locaux laissent toutefois penser qu'il n'a jamais été considéré comme un pair. En témoigne l'épisode de «la guerre des élixirs» en 1858. En mai de cette année, M. Taillotte, pharmacien à Tain, envoya au maire de Tain un prospectus pour la vente d'un

³ En France tout au moins, car en Angleterre Laylock avait démontré en 1853 le rôle du Bromure de Potassium dans la prévention des crises. Le «Grand remède» incorporera dès la fin du siècle une dose non négligeable de bromure.

⁴ Correction : Louis Mure de Larnage n'est pas né en 1808, comme écrit dans le document original, mais le 18 juin 1812

⁵ Commentaire ajouté : Netty Du Boys était la nièce de Louis Mure de Larnage

remède qui soignait les épileptiques. Il demandait l'autorisation de faire distribuer ce prospectus où l'on pouvait lire :

«Dans la série nombreuse des remèdes les plus accrédités, une plante de la famille des rubiacées, le caille-lait blanc, *Gallium album*, employée par de célèbres médecins arabes, a joui longtemps d'une réputation méritée. Nous avons cherché à en accroître encore les propriétés : en le combinant avec les principes actifs de deux autres plantes anti-spasmodiques, la valériane et la belladone, nous sommes parvenus, en 1857, à obtenir un élixir inaltérable. L'événement a réalisé nos prévisions ; aux remerciements des malades et de quelques autorités se sont jointes les félicitations de deux médecins distingués qui, après l'avoir expérimentée, ont bien voulu qualifier notre préparation de précieux remède. Aussi n'est-ce pas sans étonnement que, l'été dernier, nous avons vu répandre à Tain l'imprimé suivant : «Les malades sont prévenus que le Comte de Larnage n'a autorisé personne à distribuer ou à vendre un élixir prétendu anti-épileptique. Cet élixir, mis en vente chez un pharmacien de Tain n'a aucun rapport avec le remède distribué par M. de Larnage et ne peut s'allier avec le traitement prescrit aux malades.» Nous nous sommes abstenu de parler de cruelles déceptions que le remède de Larnage vient d'éprouver. Soumis deux fois au jugement de l'Académie impériale de médecine, il a subi deux condamnations successives, et cependant, s'il faut en croire les organes de la presse médicale : «Ce remède, bien que signalé déjà à l'attention de l'autorité et soumis à l'examen de l'Académie, avait réapparu de nouveau sur la scène, poussé par de puissantes influences».

L. de Larnage n'apprécia guère ce prospectus. Le 26 mai 1858, il en interdit la distribution en expliquant que : «Cet imprimé étant de nature à compromettre gravement les intérêts de la ville de Tain en empêchant les malades de venir prendre les remèdes que l'on y distribue depuis un temps immémorial».

En 1849 il est élu maire de Tain, à la suite de son père, décédé. Le parti libéral est majoritaire dans le canton. Le comte Monier (ultérieurement anobli par Napoléon III sous le nom «De La Sizeranne») préside le Conseil Général depuis 1839. Il s'agit d'un parent. On peut donc penser que l'élection fut quasiment automatique.

Il se révélera un élu dynamique fondant école chrétienne, hôpital, orphelinat, bureau de bienfaisance et société catholique de secours mutuel et faisant procéder à divers travaux d'importance : digues le long du Rhône, par exemple.

C'est sans doute alors que germa dans son esprit le projet d'ouvrir à Tain un asile pour les épileptiques.

Ses séjours à Paris, ses visites dans les asiles de Bicêtre et de la Salpêtrière, ses travaux et ses recherches l'ont sans doute persuadé de l'utilité d'un lieu d'accueil privilégié pour les malades atteints d'épilepsie, de manière à pouvoir prodiguer son remède à ceux qui ne peuvent se déplacer que difficilement.

Démarche personnelle d'un homme seul, et généreux ? Volonté de poursuivre en l'améliorant une tradition familiale ? Souci à une époque où le développement urbain favorise les procédés d'exclusion des marginaux ? Excellente manière d'asseoir la «politique sociale» du second Empire naissant, qui sait habilement utiliser la pensée chrétienne, le bénévolat et la charité ? Un peu de tout cela, peut-être... Ce serait oublier que si La Teppe est le premier établissement pour épileptiques créé en Europe et sans doute dans le monde, tous les autres pays européens se doteront d'un établissement de

ce type entre 1860 et 1890 et que de telles créations étaient d'actualité. Un peu de tout cela peut être... Un propos de L. de Larnage sur les épileptiques (cité dans l'article du Figaro reproduit plus loin) donne peut-être une clef en ouvrant une autre dimension sans nul doute au cœur du projet : «Cela sera mon travail pour la propagation de la Foi, et nos missionnaires qui vont au loin dans des pays sauvages à la recherche des âmes ne connaissent pas quelles conquêtes ils pourraient avoir fait parmi ces parias de la société».

Mission, asile, lieu de soin... le «projet d'établissement» est en place.

Cinq années vont s'écouler : rencontres, correspondances, recherches et toujours, bien entendu, deux fois l'an distribution du grand remède. Si les malades pressent Louis de Larnage de faire plus encore pour eux, rares sont les notables qui partagent le souci du maire de Tain pour cette «classe d'infortunés».

Et, lorsqu'il parle d'ouvrir pour eux un asile dans sa commune, les financiers l'ignorent, la classe politique lui prodigue des encouragements, et les autorités religieuses s'interrogent. Néanmoins, les documents de cette époque ne montrent aucune opposition franche. Plutôt, un premier mur d'indifférence polie et de scepticisme : Louis de Larnage se penche sur le sort des épileptiques, il parle de leur consacrer un hospice à Tain, à lui de se battre et de prouver le bien-fondé de son projet.

L'Église catholique elle-même, qui fournit depuis des siècles du personnel bénévole aux œuvres charitables, hésite à se lancer dans l'entreprise. Comme l'écrira N. du Boys :

«L'œuvre qu'il rêvait, et dans les proportions où il la rêvait était, lui disait-on partout, une entreprise insensée. Cette œuvre destinée à secourir une seule classe de malades qui passe pour être si peu nombreuse, ne saurait conquérir des sympathies bien actives, lorsque tant d'œuvres d'utilité générale et incontestée absorbent les efforts et les ressources de la charité. D'ailleurs, qui s'intéresse aux épileptiques ? Cette phrase décourageante était dans la bouche des personnes les plus respectables. Quelques-uns taxaient d'exagération les assertions de mon oncle sur les besoins et les souffrances auxquels répondait son œuvre. D'autres niaient même qu'elle fût réalisable. On ne pouvait, d'après eux, songer à réunir des êtres qui se fuient. La nature même de leur mal exige qu'ils soient isolés, car ce mal augmente s'ils s'en donnent mutuellement le spectacle. Enfin, cette entreprise paraissait d'une exécution si difficile à tous les points de vue, que plusieurs chefs d'ordre, auxquels mon oncle en avait parlé, refusaient de s'y associer eux-mêmes. Comment avoir l'audace de passer outre, là où l'expérience et le dévouement de la charité jugeaient les obstacles invincibles ?».

Louis de Larnage ne se découragera pas. Il écrit au Préfet de la Drôme en août 1856 pour préciser les conditions dans lesquelles il distribue son remède. Il évoque les souffrances qui lui sont alors révélées et insiste sur la nécessité de fonder à Tain un asile exclusivement réservé aux épileptiques.

En septembre 1856, fort d'un vœu favorable du Conseil Général du département, il s'adresse à nouveau au Préfet, et les termes de sa lettre prouvent l'avancement du projet et tout le travail de relations effectué depuis des mois : des dons ont été faits au projet, les Sœurs de Saint Vincent de Paul, déjà responsables du bureau de bien-

faisance de Tain, acceptent de contribuer à la fondation et à l'animation de l'asile ; une souscription est ouverte pour le financer.

L'intérêt de la Compagnie des Filles de la Charité pour ce projet est tout à fait compréhensible. Fondée au XVI^e siècle par Saint Vincent de Paul, cette congrégation religieuse s'est donnée pour vocation première de secourir les malades et, parmi eux, les plus pauvres et les plus délaissés. Érigée en «compagnie», non soumise à la clôture comme les religieuses contemplatives, elle impose à ses membres, outre les trois vœux habituels, celui de «service». Ainsi donc les religieuses de Saint Vincent de Paul se sentent particulièrement concernées par le projet du Comte de Larnage. D'autre part, après une brève idylle avec la seconde République, l'Église catholique romaine a rejoint «le parti de l'Ordre». Elle a aidé Louis Napoléon Bonaparte à accéder à la présidence de la république, et il lui en sait gré, lui attribuant ses faveurs. Ainsi, un décret-loi du 31 janvier 1852 décide que l'autorisation d'une congrégation religieuse peut être accordée par simple décret. De ce fait, vocations et dons affluent vers les couvents. Les ordres religieux (particulièrement les congrégations féminines), une fois convaincus de l'intérêt et de la pertinence des entreprises charitables qu'on leur demande de prendre en charge, ont du personnel et des moyens à leur consacrer.

Ainsi en 1856, le projet du comte de Larnage est désormais lancé dans sa forme définitive, bien que des incertitudes subsistent. Quoi qu'il en soit, nous dit encore N. du Boys :

«Illuminé par les termes d'une homélie du célèbre père Gratry, il prend la décision d'ouvrir à Tain un asile pour les épileptiques, quelles que soient les difficultés rencontrées... Le comte de Larnage avait désormais la certitude que son œuvre était voulue de Dieu et sa résolution de l'accomplir était irrévocablement fixée.»

Le daguerréotype ci-contre montre Louis de Larnage et son fils Jean Raymond de Larnage (1843-1905)⁶. Vu l'âge apparent de ce dernier, on peut le dater du début des années 1850, peu avant donc la fondation de La Teppe.

⁶ Correction : Raymond Mure de Larnage est mort le 13 décembre 1905 et non en 1903 comme écrit dans le document original.

LA FONDATION

LOUIS DE LARNAGE va apprendre durant l'hiver 1856 la mise en vente du domaine de La Teppe, situé à 2 kilomètres environ au sud de la ville. La propriété comprend alors : une vaste maison d'habitation, un jardin, une ferme. Sa superficie est de 14 ha 63 a 97 ca. Le domaine lui sera cédé au prix de 80 000 F. par Monsieur et Madame Lacharrière, alors propriétaires.

Un conseil d'administration de l'œuvre est constitué dès le 22 mars 1857. Louis de Larnage en est le président. Il est composé de notables locaux favorables au projet, et placé sous la présidence d'honneur du Préfet de la Drôme et de l'évêque de Valence.

L'officialisation du projet rencontre immédiatement des résistances locales : manœuvre électorale, goût du lucre, exercice illégal de la médecine, sont quelques uns des motifs prêtés au Comte de Larnage, qui restera en butte jusqu'à la fin de ses jours à des attaques personnelles. L'anticléricisme n'est pas exclu, bien entendu, dans les attaques portées contre l'homme et son œuvre.

D'autre part, politiquement, l'implantation protestante et le caractère modéré de la révolution de 1789 dans la Drôme ont conduit le département à se situer plutôt à gauche par rapport à la moyenne nationale, même si le nord du département - sensiblement plus riche - reste assez conservateur. La création de l'asile de La Teppe à Tain devient donc une cible de choix pour l'opposition locale au comte de Larnage, maire conservateur, allié au «parti» bonapartiste.

Soucieux de ce qu'il considère désormais comme sa tâche primordiale, et sensible aux changements politiques qu'il voit se dessiner à travers la France (L'Empire commence à perdre ses appuis à droite : les milieux d'affaires sont insatisfaits de la nouvelle politique douanière de libre-échange et certains dignitaires de l'Église s'opposent sourdement avant que n'éclate la question romaine en 1859), il demande donc immédiatement au ministère l'autorisation d'ouvrir un établissement spécialisé dans les soins aux épileptiques, dans la commune de Tain. Il semble avoir obtenu rapidement cette autorisation.

Il obtient également de manière rapide (les contacts avaient déjà été pris, nous l'avons souligné précédemment) le concours des Filles de la Charité. Trois religieuses sont affectées à La Teppe et viennent s'y installer au mois de juin 1857 après signature d'une convention en mai 1857 stipulant :

«Les filles de la Charité seront chargées, au nombre de trois, du service intérieur de l'hospice. Le nombre de filles ne pourra être augmenté que par autorisation du Ministre de l'intérieur. Les filles de la Charité seront placées pour le temporel sous l'autorité de la commission administrative de l'hospice dont le président est le Comte de Larnage. Les sœurs auront un logement séparé, à côté du service. L'administration de l'hospice paiera chaque année pour l'entretien et le vestiaire de chaque sœur 200 F. Les domestiques et les infirmiers, nommés par la supérieure, seront payés par l'administration de l'asile. L'aumônier de la maison vivra séparé des sœurs et ne prendra pas de repas avec elles. Quand une sœur décédera, on fera célébrer pour le repos de son âme une grande messe et trois messes basses.»

Le domaine de La Teppe est alors placé sous la protection de Saint Vincent de Paul et baptisé «Asile des épileptiques». Selon N. du Boys :

«Le nom modeste d'asile répondait à sa pensée qui était d'ouvrir un refuge permanent aux malades susceptibles de guérison. Quant à la distribution du remède, elle continua comme par le passé et dans les mêmes conditions, au mois de mai et au mois de septembre.»

L'établissement sera inauguré officiellement le 14 décembre 1857 par Monseigneur Lyonnet, Evêque de Valence et le Préfet de la Drôme. Des extraits des discours prononcés nous sont parvenus et permettent d'imaginer la scène.

L. de Larnage : «Il y a quelques mois, une œuvre de charité que réclamaient les plus tristes des infortunés jusqu'ici déshérités de tout secours et de toute consolation, se formait sous les auspices du premier magistrat du département. Dieu n'a point permis que votre vénérable prédécesseur? pût coopérer à cette institution placée sous son patronage. Pour prendre son essor, l'œuvre attendait donc que le premier pasteur du diocèse pût lui exprimer la direction salutaire qui doit réaliser le bien qu'elle est appelée à faire. Vous avez daigné, Monseigneur, adopter cette œuvre naissante. À votre voix, les portes de cet asile s'ouvriront aux pauvres affligés. À notre voix, vont bientôt se répandre, sur cette œuvre si sociale, si catholique, les dons qui doivent la rendre féconde. Il ne manquait, donc, plus qu'un père à cette famille et vous venez, Monseigneur, de le lui donner.»

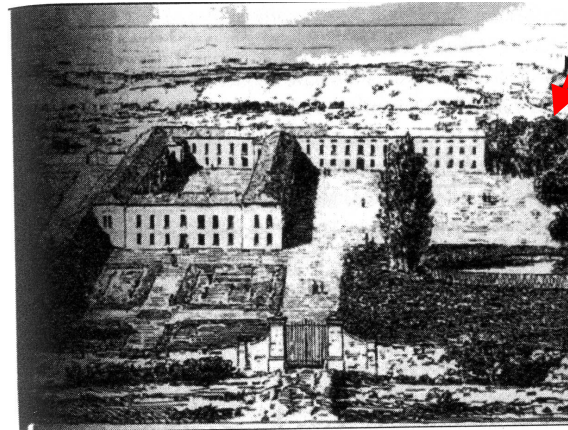
L'évêque : «Il n'y a pas de fête sans lendemain. Hier, c'était, en réalité, une belle et touchante solennité dans la ville que vous administrez si bien ; comme on y était bon et empressé pour moi ! Je n'oublierai jamais l'accueil qu'on m'y a fait. Il ne m'a pas été difficile de découvrir, derrière les décors dont les places et les rues étaient couvertes, la pensée qui les a inspirés et la main qui les a dirigés. Aujourd'hui, M. le Comte, la scène change, c'est sur un autre terrain que nous nous trouvons... que de bonnes et saintes choses vont s'accomplir dans cette maison qui s'élève à vue d'œil. Au pied d'un coteau, si renommé, ce sera comme la piscine qui se trouvait, près du temple, sous le portique de Salomon. On la rendra, grâce à Dieu, à un grand nombre de ces malheureux que l'on repoussait auparavant, de tous les établissements.»

Le préfet : «Destiné au soulagement de l'infirmité, la plus digne de compassion et cependant la plus délaissée, il sera l'asile d'une foule d'infortunés de tous âges et de toute condition qui viendront demander à son noble et généreux fondateur des secours et des remèdes qu'on ne trouve point ailleurs».

On prévoit alors d'ouvrir l'établissement le 1^{er} janvier 1858 pour une dizaine de malades. Mais, très vite, les travaux à faire (réparations, agrandissements, construction des cuisines), les achats de mobilier et les salaires du personnel qui doit mettre le domaine en valeur engloutissent l'argent des dons, sans doute une partie de la fortune du comte de Larnage, et la modeste subvention accordée par le gouvernement. Aucune aide du Conseil Général ou du Département, malgré la présence de Louis de Larnage au Conseil Général de la Drôme et celle de son parent, Monier de la Sizeranne, au Parlement.

Ces difficultés expliquent l'appel lancé à la charité publique durant l'été 1857 et l'arrivée des premiers pensionnaires dès l'automne de cette même année, contrairement aux prévisions (empressement pour s'installer dans l'asile tant désiré et apport financier des pensions versées, probablement).

Devant les difficultés pécuniaires de son œuvre naissante, Louis de Larnage décide, encouragé par sa famille et ses amis, de lancer une loterie de 500 000 billets vendus 1 Franc pièce. L'apport financier qui en résultera, ajouté à l'argent que continue de produire la souscription lancée en 1856, permettra d'assurer les premiers mois de fonctionnement de l'asile, pense le fondateur. Ensuite «il ne coûtera rien» du fait de l'encaissement des pensions et des libéralités escomptées. On pourra même accueillir les indigents, car l'œuvre ne saurait être réservée aux seuls malades fortunés. Après autorisation du ministère de l'intérieur, de nombreux prospectus seront diffusés. Sur l'un d'eux figure un dessin de La Teppe qui, si il représente la réalité et non les projets à venir signifie que la construction des bâtiments a été rapide puisque le corps central des bâtiments est déjà érigé avec l'ancienne cour carrée (services St-Joseph, St-André, Ste-Thérèse et St-Bernard - ces deux derniers démolis en 2003), à droite l'actuel St-Pierre et à gauche l'actuel Ste-Louise-Long Séjour.⁷



La Drôme va apparaître rapidement comme un terrain de campagne trop restreint. La famille de Larnage fait alors appel à la collaboration de la presse, du Préfet de la Drôme et de l'évêché de Valence qui délègue deux prêtres pour prêcher dans toute la France au profit de l'asile des épileptiques. Sept articles dans la presse locale en l'espace de trois mois (mars-juin 1858), des conférences, des homélies, une intervention remarquée du père Félix à Notre-Dame de Paris le 17 avril 1858 sont les divers aspects de la campagne lancée au bénéfice de l'asile.

Mais l'argent attendu n'arrivera pas. Le tirage de la loterie, officiellement encouragée par l'Empereur qui a acheté 5 000 billets (et fait don d'un lot d'argenterie⁸) est retardé de janvier à mars car seul un tiers des billets a trouvé acquéreur. Louis de Larnage et ses amis parcourent les villes d'eaux, rendent visite aux familles fortunées, mais le résultat final sera mince.

La dette est importante. Louis de Larnage en répond seul et il ne pourra faire face. Il va se rendre à l'évidence : son projet se heurte à des impossibilités matérielles. L'argent manque, il va falloir vendre et, peu à peu, disperser les malades en les rendant à leurs familles et aux hôpitaux dont ils sortent à peine. L'asile comptait au premier janvier 1858 neuf pensionnaires qui ont emménagé dans des locaux à peine installés et au milieu du chantier des réparations et des agrandissements. Un an plus tard ils seront 70 (au premier janvier 1859).

⁷ On observe également, en haut à droite du document, donc sur ce qui est aujourd'hui la commune de Mercuriol... une locomotive à vapeur. Ce n'est pas là une fantaisie du dessinateur mais bien la ligne de chemin de fer Tain-Romans fermée vers 1930..

⁸ Le détail qui nous en a été conservé fait penser à un inventaire à la Prévert : Une statue en argent d'une valeur de 10.000 F (premier lot), 12 couverts de table, 12 couverts à dessert, 12 couteaux de table, 12 couteaux à dessert. Un service à dépecer, avec fourchette. Un couvert à salade. Une truelle. Un service à hors-d'œuvre, 2 cuillères à sauce et une à potage.

Début octobre, le conseil d'administration de l'asile indiqua qu'il n'était plus possible de gérer l'établissement. La préfecture envisagera alors sérieusement d'acheter le domaine pour y ouvrir un asile départemental d'aliénés, comme la loi de 1848 l'impose à tous les départements. Le projet ne se fera pas et les malades mentaux de la Drôme prendront pour plus d'un siècle le chemin de Privas vers l'hôpital Sainte-Marie jusqu'à l'ouverture dans les années 1970 de St-Vallier et de Montéléger.

L'opposition politique se déchaîne. Quasiment ruiné, on continue tout de même à présenter le maire de Tain comme un escroc. On l'accuse, entre autres, de manœuvres frauduleuses par le biais de la pharmacie du bureau de bienfaisance et par celle de l'asile, toutes deux gérées par les Filles de la Charité...

Pour ce qui est de la survie de l'asile, va s'opérer alors un coup de théâtre. Le père Etienne, Supérieur Général de l'Ordre des Lazaristes et des Sœurs de Saint Vincent de Paul, décide de visiter La Teppe et, convaincu de la valeur du travail entrepris, souhaite qu'il soit poursuivi. Il va proposer au comte de Larnage de faire racheter le domaine par l'Ordre «avec toutes les charges passées et actuelles». Le conseil de la congrégation des filles de Saint Vincent de Paul se réunit. Il fut exposé que Louis Mure de Larnage vendait toutes les constructions, le mobilier et les terrains où il avait fondé son «asile». Il demandait 85.000 F et leur donnait le revenu de la loterie. Les deux promesses de ventes eurent lieu le 3 novembre. Il fallait encore l'autorisation de l'Empereur. Celui-ci décréta, le 9 août 1859, que «la congrégation des filles de la Charité de St.Vincent de Paul, existant à Paris en vertu d'un décret impérial du 8 novembre 1809, était autorisée à acheter à M. et Mme Lacharrière, 80 000 F, leur terrain de 14,6397 ha, estimé à 82 300.F et à Louis de Larnage, divers bâtiments ainsi que le mobilier qui les garnit, le tout évalué à 128 700 F. La Supérieure générale était autorisée à emprunter, à des particuliers, une somme de 200 000 F.»

Ces 200 000 F ne seront pas versés immédiatement, faute de fonds suffisants et Louis de Larnage et ses descendants ne furent probablement jamais intégralement remboursés.